

DÉCLARATION DE NAIROBI À L'ISSUE DE LA CONFÉRENCE ORGANISÉE SUR LE THÈME DES BASES FACTUELLES AUX POLITIQUES

accélérer la mise en œuvre des stratégies régionales et mondiales de santé bucco-dentaire dans la Région africaine de l'OMS



16 novembre 2023, Nairobi (Kenya)

Nous, les participants à la conférence dont la thématique centrale était de transposer les bases factuelles sous forme de politiques, les chefs des services dentaires des ministères de la santé et les éducateurs à la santé bucco-dentaire issus de 24 pays de la Région africaine de l'OMS, réunis à Nairobi pour définir les principales stratégies reposant sur des bases factuelles que l'on doit mettre en œuvre et les recommandations que l'on doit appliquer pour accélérer la création, la diffusion, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques de santé bucco-dentaire dans la Région africaine de l'OMS ;

Reconnaissant que la santé bucco-dentaire a trop souvent été reléguée à la périphérie des systèmes de santé, de sorte que de nombreuses personnes, dont 480 millions d'Africains, sont touchées par des affections bucco-dentaires qui provoquent des douleurs, perturbent à la fois les personnes qui exercent un emploi et la fréquentation scolaire, limitant ainsi le potentiel de ces personnes, faisant peser un lourd fardeau sur les communautés et sur les administrations publiques et ralentissant le développement social et économique dans la Région ;

Conscients d'une part des mesures énoncées dans la Stratégie mondiale de l'OMS pour la santé bucco-dentaire et de son Plan d'action (2023-2030), et d'autre part des dispositions de la stratégie régionale pour la santé bucco-dentaire dans la Région africaine 2016-2025 visant à alléger le fardeau des affections bucco-dentaires en reconnaissant l'état de la santé bucco-dentaire dans le cadre de la lutte contre les maladies non transmissibles, en vue de l'instauration de la couverture sanitaire universelle ; par la présente, nous déclarons et nous nous engageons à :

1. Renforcer la collaboration entre les établissements universitaires et les ministères de la santé moyennant l'établissement de partenariats formels et de canaux de communication;
2. Encourager le soutien actif et la participation des gouvernements dans les activités de recherche et de politique en matière de santé bucco-dentaire, incluant la priorisation des programmes de recherche en santé bucco-dentaire, ainsi que l'obtention et la répartition spécifique et durable;
3. Renforcer les capacités de recherche dans le domaine de la santé bucco-dentaire, notamment en élaborant et en mettant en œuvre des programmes de formation et des programmes de mentorat destinés à améliorer les compétences en matière de recherche pour la santé bucco-dentaire, surtout en ce qui concerne la science de la mise en œuvre et l'évaluation des politiques ;
4. Mobiliser un large éventail de parties prenantes tels que des organisations non gouvernementales, des groupes de défense des patients, des associations professionnelles, le secteur privé et des organisations internationales du secteur de la santé à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de santé bucco-dentaire ;
5. Intégrer la santé bucco-dentaire dans toutes les politiques en nous efforçant activement d'en tenir compte dans toutes les politiques et dans tous les programmes, à toutes les étapes de la vie ;
6. Utiliser les technologies numériques et à exploiter les plateformes numériques, y compris les médias sociaux, les sites Web institutionnels et les bases de données en ligne, pour diffuser les politiques de santé bucco-dentaire tout comme les résultats de la recherche ;
7. Hiérarchiser et à axer les efforts de recherche sur la recherche de solutions pratiques, ainsi que sur la formulation de stratégies de mise en œuvre efficaces et de méthodes d'évaluation solides, tout en veillant à ce que les priorités de recherche soient en adéquation avec les besoins du grand public et avec les défis à relever en matière de santé bucco-dentaire ;
8. Etablir et à promouvoir la collaboration aux niveaux national et régional afin de partager les ressources, l'expertise et les meilleures pratiques ;
9. Elaborer et à diffuser des politiques, des lignes directrices et des normes reposant sur des bases factuelles et s'appliquant aux pratiques, à la recherche et à la mise en œuvre des politiques de santé bucco-dentaire ; et
10. Intégrer les recherches concernant la santé bucco-dentaire, la santé publique et la recherche en santé bucco-dentaire basée sur la population dans les programmes de formation des professionnels de la santé.

Nous prenons l'engagement de maintenir les relations établies lors de cette conférence et de les élargir à d'autres personnes qui partagent notre conviction que la santé bucco-dentaire est un droit et non un privilège. À ce titre, la santé bucco-dentaire doit être considérée comme une composante fondamentale de la couverture sanitaire universelle. Nous allons œuvrer collectivement à la production des bases factuelles nécessaires pour éclairer les politiques qui peuvent faire l'objet d'actions concrètes et mènent à une santé bucco-dentaire accessible, d'un coût abordable et de qualité.

¹ Algérie, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Congo, République démocratique du Congo, Éthiopie, Guinée, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mozambique, Nigéria, Rwanda, Sénégal, Afrique du Sud, République-Unie de Tanzanie, Togo, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.